



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part aux délibérations
19	19	15
Pour	Contre	Abstention
13	4	0

Date de Convocation  
**30 mars 2023**

OBJET DE LA DELIBERATION
<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2022</b>
<b>CM 2023-04 D.04</b>

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 12/04/2023*

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de Cappinghem

Séance du 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le 5 avril, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : C MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, G. OUDAERT, M. BILLOIR, J. BAUDOUIN, C. CABY, A. KIMOUR, J. AGNIERAY, K. UDRY, N. ROUBAUD

Absents excusés avec pouvoir : P. MOUCHON >pouvoir à T. WIDHEN, F. VAN LAETHEM>pouvoir J. BAUDOUIN,

Absents excusés sans pouvoir : F. TREDEZ, S. DUMORTIER (a quitté la séance)

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

### SECTION FONCTIONNEMENT

A - Résultats de l'exercice 2022	67 713,87 €
B - Transfert résultat par opération d'ordre non budgétaire	0 €
C- R002 résultat de fonctionnement reporté	161 133,04 €
D - Résultats à affecter = A+B+C (hors restes à réaliser)	228 846,91 €

### SECTION INVESTISSEMENT

D - Résultats de l'exercice 2022	- 258 261,78 €
E - Résultat 2021 reporté	506 518,02 €
F - Résultats à affecter = D+E (hors restes à réaliser)	248 256,24 €
Restes à réaliser 2022	3 792,30 €

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, d'affecter :

- à l'article R 001 de la section d'investissement du budget primitif 2023, la somme de 248 256,24 €
- à l'article R 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023, la somme de 140 512,45 €
- à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2023, la somme de 88 334,46 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 059-215901281-20230405-202304D04-DE

S'LO

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus

Antoine TRICOT  
Secrétaire de séance



Christian MATHON,  
Maire de CAPINGHEM



Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

le 12/04/2023